

COMPAGNIE

DES PERMIS

SARL Compagnie des Permis

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS B

Le permis B permet de conduire les véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes, affectés au transport de personnes ou de marchandises et conçus et construits pour le transport de huit passagers au maximum non compris le conducteur.

Objectifs pédagogiques :

Voir page 3

Les formateurs :

Nos formateurs sont tous diplômés du BEPECASER ou d'un TITRE PRO Sécurité Routière et la visite médicale est à jour.

Tarifs :

A partir de 1089€ TTC

Se renseigner auprès de l'agence concernée pour de plus amples informations

Taux de réussite au 1^{er} passage : ~65%

Public concerné :

-Tout public

Prérequis pour l'inscription à la formation

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen du permis de conduire, il faut avoir au moins 17 ans (ou 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) et :

- Si c'est la 1^{ère} catégorie de permis passée et que vous êtes né depuis 1988, être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

Durée, délai d'accès et modalités :

Le volume de formation est déterminé en fonction du niveau initial du candidat. Il sera d'au moins 20 heures pratiques (sauf en boîte automatique : 13 heures). Le Calendrier de formation est défini en fonction des disponibilités de l'élève et des formateurs. L'accès à formation varie entre 7 et 15 jours. La Formation est individuelle.

Amplitude horaires :

Du lundi au vendredi 8h-19h

Le samedi 8h-16h

Peut varier selon l'agence concernée.

Thèmes de l'examen théorique

- L : Dispositions légales en matière de circulation routière
- C : Le conducteur
- R : La route
- U : Les autres usagers
- D : Réglementation générale et divers
- A : Les premiers secours
- P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- M : Éléments mécaniques liés à la sécurité
- S : Équipements de sécurité des véhicules
- E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Modalités d'évaluation

- ◆ Contrôles continu durant la formation
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.
- ◆ Mise en situation par des examens blancs
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Sites de la Formation :

- Compagnie des permis
 - 8 rue du Cotin 14500 VIRE-NORMANDIE
 - Contact : 02 31 67 91 79 ou compagniedespermisvire@orange.fr
 - Agrément n A1419040
-
- Compagnie des permis
 - Avenue des Anglais, ZI du Martray 14730 GIBERVILLE
 - Contact : 02 31 74 46 68 ou compagnie.des.permis@orange.fr
 - Agrément n° 0501411300
-
- Compagnie des permis
 - Boulevard de la fontaine couverte 14700 FALAISE
 - Contact : 02 31 90 03 30 ou compagniedespermisfalaise@orange.fr
 - Agrément n A1420020

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	1 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Auto-évaluation fiche d'évaluation des besoins stagiaires ▪ Evaluation 		MOYENS A PLANIFIER Véhicule B Fiche d'évaluation des besoins stagiaires Programme de formation

Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne

COMPÉTENCE N° 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Durée : ~6 heures

Matériel : Livret + Véhicule

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE N° 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers.

Durée : ~4 heures

Matériel : Livret + Véhicule

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

COMPÉTENCE N° 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Durée : ~6 heures

Matériel : Livret + Véhicule

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE N° 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Durée : ~4 heures

Matériel : Livret + Véhicule

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éconduite.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/		30 min
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Auto-évaluation ▪ Evaluation de satisfaction 		MOYENS A PLANIFIER Salle avec table et chaises Fiche d'évaluation des besoins stagiaires

Modalités de formation

Moyens pédagogiques et techniques

Les moyens pédagogiques et techniques de l'établissement d'enseignement ont fait l'objet d'un agrément préfectoral.

Pour assurer la formation de l'élève, l'établissement d'enseignement dispose des moyens suivants :

- Une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc, des tablettes ;
- Des véhicules conformes à la réglementation d'enseignement de la conduite ;
- Des formateurs titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.
- Une BOX ETG comprenant + de 20 DVD
- Un livret de suivi individuel ENPC
- Un accès illimité au code en ligne ***Disponible en dehors des horaires de formation**
- Vidéo YouTube « Audi A1 Vérifications permis »

L'établissement d'enseignement délivre à l'élève une formation conforme au programme de formation défini par l'autorité administrative qui en contrôle l'application. L'ensemble des compétences à acquérir au cours sa formation est énumérée dans le livret d'apprentissage qui lui est transmis. Toutes les compétences et supports pédagogiques nécessaires sont mis en œuvre afin que l'élève puisse atteindre le niveau de performance requis.

À la suite de l'évaluation de départ, le déroulement de la formation est communiqué à l'élève, aussi bien pour les cours théoriques que pratiques. Les cours théoriques, les cours pratiques et les examens blancs seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Les séances théoriques sont dispensées dans les locaux de l'établissement d'enseignement. Les séances pratiques sont organisées d'un commun accord entre les deux parties.

Après chaque séance, un bilan est effectué. Le formateur évalue et tient informé l'élève de sa progression.

Déroulement des séances pratiques

Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des objectifs ;
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis ;
- 5 à 10 minutes de bilan et commentaires.

Les commentaires pédagogiques comprennent :

- La validation éventuelle des objectifs ;
- Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage ;
- La synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation.

La durée effective de conduite ne peut excéder deux heures consécutives. L'interruption entre deux séances doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation

L'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur